

PRÊT

« Rebond » COVID-19

Prêt sans
garantie

DE 10 K€ à 200 K€

7 ANS



bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Pour les PME localisées sur le territoire de la Région ou s'y installant rencontrant des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire lié notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- > de 1 ans

ÉLIGIBILITÉ

- PME répondant à la définition européenne
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, et les entreprises en difficulté)



COÛTS

- Prêt à taux zéro
- Frais de dossier : 0,40% minimum du montant du prêt
- Assurance Décès PTIA



ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt sans garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- Conditions financières attractives
- Différé d'amortissement en capital de 24 mois



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et formation de l'équipe commerciale, frais de prospection, dépenses de publicité...
- Investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...
- Augmentation du BFR



MODALITÉS

- Règle de minimis
- Pas de suretés réelles et / ou personnelles
- Partenariat financier (1 pour 1)
- Échéances trimestrielles avec amortissement financier du capital

CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : bpifrance.fr

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier